

Paris, le 18 janvier 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Rupture conventionnelle collective : AvoSial se félicite de son inauguration sur le terrain**

**Au moment de la signature du projet d'accord PSA, AvoSial, premier syndicat des avocats d'entreprise en droit social, se félicite des discussions engagées dans plusieurs entreprises avec les syndicats en vue d'accords de rupture conventionnelle collective (RCC). Constatant que les entreprises se saisissent de cette nouvelle méthode de rupture du contrat de travail, AvoSial appelle tous les acteurs, entreprises, salariés et administration du travail, à faire de la RCC un outil au service de l'adaptation des entreprises et de l'emploi.**

#### **Un mode de rupture du contrat de travail plus flexible pour les entreprises et salariés**

Innovation majeure des ordonnances Macron, la rupture conventionnelle collective s'émancipe des modes traditionnels de rupture du contrat de travail. *« Outil nouveau et flexible, la RCC évite aux salariés le traumatisme d'un licenciement tout en allégeant les contraintes pour les entreprises, qui ne subissent pas les lourdes obligations du licenciement économique »*, explique Jean Martinez, membre du Bureau d'AvoSial. *« Mais il reste à voir ce que les DIRECCTE exigeront comme niveau de mesures de reclassement dans les accords de RCC »*.

#### **Un accord pour volontaires, au service de la bataille de l'emploi**

Il est important de rappeler que pour être valide, une rupture conventionnelle collective doit s'adresser exclusivement à des salariés volontaires. Elle doit obligatoirement passer par l'étape d'un accord syndical majoritaire, avant la nécessaire homologation de la DIRECCTE. Les premières réactions de l'administration permettront d'affiner l'utilisation de ce nouvel outil.

Le succès de la RCC dépendra tant des entreprises (respect du volontariat et mesures de reclassement externes vigoureuses) que de l'administration (plus ouverte à l'innovation sociale qu'en présence d'un accord-PSE). Ainsi, ce nouvel outil pourra apporter à la Nation la compétitivité et la flexibilité de l'emploi nécessaires.

**Contact presse : Cécile de Bentzmann  
Agence Droit Devant**

Tel : 01 39 53 53 33 - [bentzmann@droitdevant.fr](mailto:bentzmann@droitdevant.fr)

**A propos d'AvoSial**

*Fondé en 2004, AvoSial est un syndicat d'avocats d'entreprises en droit social qui rassemble plus de 400 membres à travers la France.*

*AvoSial met au cœur de ses travaux et de ses priorités la simplification et la sécurisation du droit du travail. Le syndicat se donne pour mission de valoriser le savoir-faire de ses adhérents sur l'évolution du droit social et sur l'élaboration de la doctrine. Réunis en commissions thématiques, les adhérents d'AvoSial travaillent sur des sujets d'actualité afin d'émettre des propositions concrètes, issues de leur pratique professionnelle au service des entreprises. [www.avosial.fr](http://www.avosial.fr)*